



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

INFO CNA N°113

Novembre 2020

Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.

Sommaire du n°113 :

- Informations pratiques
- Quelques situations dont il est important de se souvenir
- Blasons natures
- Equipement des archers

Introduction

En tant que Président de la CNA, je tenais à tous vous remercier pour votre implication et votre dévouement à notre sport. La tâche d'arbitre n'est pas facile et souvent ingrate mais sans nous il n'y a pas de compétitions équitables. Pour cela nous devons toujours nous tenir au courant des changements de règlement et au vu de la fréquence ce n'est pas facile. Pour rappel les changements ne sont pas demandés par la CNA mais proviennent de plusieurs sources : World Archery, comité directeur FFTA, commissions sportives.

Je veux saluer votre engagement dans cette période sanitaire. Les confinements successifs, l'annulation des compétitions et la préparation des examens nous ont mis à rude épreuve.

Je suis certain que nous sortirons de cette crise encore plus motivés et avec l'envie de nous retrouver avec les archers sur les pas de tir.

Christophe PEZET

Informations Pratiques :

Avec la décision d'un nouveau confinement au 01/11/2020, tous nos arbitres n'ont pas forcément pu assister à leurs journées de formation continue pour cette année (certaines régions ayant dû reporter leur organisation). Le Comité Directeur s'est donc prononcé sur le statut des arbitres et les formations continues.

- Les arbitres qui avaient un statut actif au 01/09/2019 conservent leur statut actif jusqu'au 30/04/2021.
- Les formations continues qui ont dû être reportées à cause des mesures sanitaires seront reprogrammées avant cette date.
- Les arbitres n'ayant pas pu assister à cette formation fin 2020 doivent y participer
- A noter qu'il n'est pas possible informatiquement de changer sur l'intranet le statut des arbitres qui n'auraient pas pu participer à une formation continue en 2020. Mais pas de panique si votre statut n'apparaît pas comme "actif"... il sera tenu compte de cette situation particulière...

Quelques situations dont il est important de se souvenir

La CNA a pu ces derniers temps constater quelques erreurs dans l'application de notre livre des règlements. Nous souhaitons donc revenir ici sur quelques-unes de ces règles (en prévision du retour à la normale après cette crise sanitaire).

Que devez-vous faire lorsqu'un archer oublie ses flèches en cible ?

Il faut à tout prix éviter des situations qui risquent de vous mettre en difficulté. Donc ce n'est pas parce que l'archer a assez de flèches dans son carquois qu'il pourra tirer : non, vous vous mettriez en risque de ne pas pouvoir scorer correctement.

Donc seule solution : interruption de tir pour l'archer concerné, il rattrapera plus tard...

Et n'oubliez pas : à la base il s'agit d'une erreur de l'arbitre : en effet avant de remonter vers la ligne de tir vous devez impérativement vérifier l'éventuelle présence de flèches en cibles.

Comment gérer un barrage en tir individuel lors d'un TAE ou d'un tir en salle ?

Lorsqu'à l'issue d'un match (ou à l'issue des qualificatifs pour une place dans le cut) en tir individuel les deux archers sont à égalité, un tir de barrage est nécessaire pour les départager. Après la première flèche de barrage

Si vous êtes dans un match **TAE arc classique** :

- ⇒ Si les **deux** archers **font un 10** : Une deuxième flèche de barrage sera tirée – la deuxième sera jugée au plus près du centre
- ⇒ Sinon : jugement au plus près du centre et si égalité 2° flèche de barrage

Si vous êtes dans un match **TAE arc à poulies** :

- ⇒ Si les **deux** archers **font un X** : Une deuxième flèche de barrage sera tirée – la deuxième sera jugée au plus près du centre
- ⇒ Si les **deux** archers **font un 10** (ou toute autre situation sauf celle-ci dessus) : jugement au plus près du centre et si égalité 2° flèche de barrage

Si vous êtes dans un match **tir en salle** :

- => jugement au plus près du centre (quelle que soit la situation) et si égalité 2° flèche de barrage

Qui débute le match en tir alterné individuel ?

Celui qui a terminé le mieux classé des qualifications choisit s'il commence le match ou s'il laisse la main.

Aux volées suivantes : c'est l'archer avec le score cumulé le plus bas qui commence

- En cas d'égalité on revient au choix fait à la première volée (celui qui a commencé le match)
- Idem si barrage (celui qui a commencé le match)

Le temps de tir est de 20 secondes

En individuel les deux archers montent sur le pas et le 2^o archer a le droit de se préparer (mettre sa flèche sur l'arc). Il ne peut pas lever son bras d'arc avant que son feu passe au vert.

Utilisation des cartons jaunes et rouges lors d'un match par équipe

Sanction mineure = carton jaune = perte de temps

- Si franchissement de la ligne des 1m avant le retour de son collègue
- Si flèche sortie trop tôt (pointe visible)
- Si décocheur sur la corde (compound)
- Si franchissement de ligne avant le feu vert

Sanction majeure = carton rouge = perte de la meilleure flèche de l'équipe

- Si tir alors que le carton jaune est levé
- Si tir hors temps

Ce qu'il faut faire

- Le carton est donné au coach
- L'archer doit revenir derrière la ligne des 1m et ranger sa flèche ou son décocheur si tel est le cas

Et rien d'autre

- Ce n'est pas parce que l'on montre le carton au coach que la sanction est pour lui !!
- Il n'y a JAMAIS
 - De disqualification,
 - De carton rouge si cumul de fautes et de cartons jaunes
 - De règle qui impose le silence aux équipes....

Blasons « tir nature »

En tant qu'arbitre responsable d'une compétition de Parcours Nature, il est nécessaire de vérifier la dimension des zones « Tué » des différents blasons lors du contrôle effectué avant la compétition. C'est cette zone qui définit la catégorie du blason.

Suite aux changements de dimension des zones « Petit Tué » pour les Arcs Libres depuis le 1^{er} septembre 2019, il est d'autant plus important de vérifier les dimensions de ces zones pour les Grands Gibiers et leur présence pour les Petits Gibiers. Si vous constatez

avant la compétition que ces zones ne sont pas réglementaires, il est nécessaire de faire changer ces blasons.

Il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'effectuer ces changements, par exemple par manque de temps et de blasons valides. Une des tâches principales de l'arbitre est de tout faire pour que la compétition reste sélective. Donc, il faut agir de la manière suivante :

La zone « petit tué » de la bonne dimension doit être retracée, à l'initiative de l'organisateur, de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou - 2 mm pour les zones rondes. Pour les zones ovales elles sont tracées de façon équidistante en hauteur et en largeur des axes verticaux et horizontaux de la grande zone « tué », la tolérance de centrage est de + ou - 2mm.

La tolérance de traçage est de +/- 2mm avec l'épaisseur du trait incluse dans la zone de score la plus élevée.

L'ancienne zone « petit tué » des Grands Gibiers doit être rayée. Les archers doivent être informés de ces modifications avant le concours.

Le problème doit être noté dans le rapport d'arbitre.

Pour rappel, si la zone « Blessé » d'un blason figurant dans le livret officiel des blasons homologués a été tracée par le fabricant, celle-ci ne doit pas être modifiée, pas même par l'arbitre responsable.

Equipement des archers

Les scopes présentés ci-dessous utilisent le principe d'une tige lestée qui peut se balancer de gauche à droite. Ce système de balancier permet de remplacer le niveau à bulle.

Ces scopes sont autorisés en TAE mais sont interdits en parcours. Le balancier (si composé de 2 tiges) ainsi que la protubérance qui apparaît sur la représentation peuvent servir à estimer les distances.

